

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00709

Numéro SIREN : 522 905 025

Nom ou dénomination : AB GRENIER

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/008047

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/008047**
n°de gestion : **2010B00709**
n°SIREN : **522 905 025 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 30/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AB GRENIER - Société à responsabilité limitée
36 chemin Des Grands Garrets 42600 Montbrison -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



658259

Désignation de l'entreprise SARL AB-GRENIER Néant ☐

Adresse de l'entreprise 36 Chemin des Grands Garrets 42600 MONTBRISON

Numéro SIRET * 5 2 2 9 0 5 0 2 5 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7 Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

ACTIF

		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074		
	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086		
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098		
	Total II	110	112		
	Total général (I+II)				

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	124
	Écarts de réévaluation	126	130
	Réserve légale	132	136
	Réserves réglementées *	140	142
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	144	146
	Report à nouveau	152	154
	Résultat de l'exercice	156	158
	Provisions réglementées	164	166
	Total I	172	174
	Total II	176	178
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	180	182
	Emprunts et dettes assimilées	184	186
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	192	194
	Fournisseurs et comptes rattachés *	196	198
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	200	202
	Produits constatés d'avance	204	206
	Total III	208	210
	Total général (I + II + III)	212	214

RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)										Désignation de l'entreprise SARL AB-GRENIER										Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 7										Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 6										Néant																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
A - RÉSULTAT COMPTABLE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires				209		210																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

Désignation de l'entreprise : SARL AB-GRENIER

31/12/2017

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		3 938
CREDIT IMPOT MECENAT		300
CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE		528
Total des déductions diverses	350	4 766

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 248 169.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 386 958.85 Euros et dégageant un bénéfice de 47 365.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 938 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 938 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 938
Total	3 938

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	150		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 751		5 400
Installations générales agencements aménagements divers	10 419		4 080
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 880		1 810
TOTAL	15 050		11 290
Prêts, autres immobilisations financières	400		
TOTAL	400		
TOTAL GENERAL	15 600		11 290

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			150	150
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 151	7 151
Installations générales agencements aménagements divers			14 499	14 499
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 690	4 690
TOTAL			26 340	26 340
Prêts, autres immobilisations financières			400	400
TOTAL			400	400
TOTAL GENERAL			26 890	26 890

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	150			150
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	934	1 376		2 310
Installations générales agencements aménagements divers	6 551	1 049		7 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 845	1 105		2 950
TOTAL	9 330	3 530		12 860
TOTAL GENERAL	9 480	3 530		13 010

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 376				
Instal. générales agenc. aménag. divers	1 049				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 105				
TOTAL	3 530				
TOTAL GENERAL	3 530				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	400	400	
Autres créances clients	69 147	69 147	
Impôts sur les bénéfices	4 912	4 912	
Taxe sur la valeur ajoutée	829	829	
Charges constatées d'avance	4 915	4 915	
TOTAL	80 203	80 203	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 340	14 340		
Personnel et comptes rattachés	15 033	15 033		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 185	16 185		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 446	14 446		
Autres impôts taxes et assimilés	340	340		
Groupe et associés	94 445	94 445		
Autres dettes	156	156		
TOTAL	154 946	154 946		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	3 500			3 500

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	384
Total	384

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	686
Dettes fiscales et sociales	20 534
Total	21 220

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 915
Total	4 915

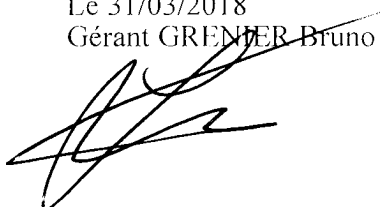
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	38 915
Total	38 915

Le 31/03/2018
Gérant GRENIER Bruno



AB GRENIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 36 Chemin Des Grands Garrets
42600 MONTBRISON
522 905 025 RCS ST ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 47 365,02 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	47 365.02euros
Solde « autres réserves » :	10 758.53 euros

Section 2 – Affectation

- Sur Réserve Légale soit	3 400.00 euros,
- A titre de dividendes, soit.....	12 944,00 euros,
- Sur les autres réserves soit.....	31 021.02 euros,
Solde « autres réserves » soit.....	41 779.55 euros,
Solde Réserve légale soit	3 500 .00 euros.

SECTION N° 3 - Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 3,70 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12.8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2% de prélèvements sociaux,
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12.8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés, veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispenses doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 29 juin 2018.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

L'assemblée reconnaît avoir été informée de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L.131-6 alinéa3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- A prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel du compte courant,
- A cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L.131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de la sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Section 4 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016	0		
2015	0		
2014	0		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,

La gérance

